



L'INSTITUT FRANÇAIS DE LA MER

L'Institut Français de la Mer met à la disposition de l'ensemble de la communauté francophone une base de données de textes maritimes en langue française.
Le texte ci-dessous (© IFM) est libre de téléchargement.

Fiche documentaire

Avril 2007

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

Comité local de l'IFM – Toulon Provence

Les fondements

Le CIADT (Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire) du 14 septembre 2004 a redéfini les objectifs de la politique littorale et arrêté un ensemble de mesures visant à rénover les outils concourant au développement et à l'aménagement du littoral, et à articuler les politiques sectorielles qui concourent à sa mise en œuvre. Cette action se situe dans le cadre et le prolongement d'accords tant internationaux (Rio de Janeiro et l'Agenda 21 en 1992, Johannesburg en 2002) que communautaires (recommandation européenne de GIZC du 30 mai 2002), relayés dans la stratégie nationale de développement durable.

Les premières avancées

Dès février 2004, les orientations envisagées suite à la recommandation européenne de 2002 ont reçu l'approbation du Comité interministériel de la mer qui a proposé de retenir une structure à 3 niveaux :

- national : définition des orientations de la politique du littoral, notamment au plan de la prospection, de l'évaluation et de la coordination, en s'appuyant sur un Conseil national du littoral, dont le principe a été acquis dès janvier 2004 et qui devrait voir le jour à l'été 2005 ;
- régional : mise en œuvre de la cohérence territoriale dans un cadre contractuel État – Région ;
- local : conduite en partenariat de projets intégrés en s'appuyant en priorité sur les outils déjà existants (schéma de cohérence territoriale - SCoT, schéma de mise en valeur de la mer - SMVM).

Les outils de la nouvelle gestion du littoral :

- l'Observatoire du littoral, pour le recueil d'informations et l'élaboration d'indicateurs de suivi : agriculture, démographie, qualité des eaux, tourisme, construction - immobilier, risques d'occupation du sol (1^{er} juillet 2006).
- les études préalables à la réalisation d'un référentiel géographique littoral réalisé en commun par l'IGN et le SHOM.
- le lancement d'expérimentations sur ce nouveau cadre de gestion (ex. le chantier de la baie de Bourgneuf en Vendée).

Une définition

Notion née dans le contexte du développement durable, la GIZC est une approche globale pour traiter les problèmes croissants rencontrés en zone côtière, qu'il s'agisse du littoral en général ou plus particulièrement de la zone marine immédiatement proche du rivage.

Une définition plus technique est la suivante : « processus dynamique qui réunit gouvernement et société, science et décideur, intérêts publics et privés en vue de la préparation et de l'exécution d'un plan de protection et de développement des systèmes et ressources côtières. Instrument privilégié du développement durable des éco-socio-systèmes complexes liant les questions environnementales, économiques et sociales ».

La lecture du sigle GIZC résume par elle-même l'essentiel de l'approche :

- gestion : caractère dynamique du traitement des problèmes ;
- intégrée : examen simultané de tous les problèmes et recherche d'une solution globale ;
- zones côtières : traitement simultané de la terre et de la mer.

Le problème

La zone côtière, de plus en plus disputée, dans sa partie maritime comme dans sa partie terrestre, est constituée de territoires étroits où les instruments réglementaires ne sont plus suffisants pour assurer la régulation des activités qui s'y développent, ni permettre la concertation, indispensable lorsque espace et ressources sont limités. La zone côtière concentre un nombre croissant d'activités humaines traditionnelles (pêche, agriculture) ou plus récentes (énergie, plaisance, tourisme), et la multiplication de ces activités terrestres et maritimes entraînent une augmentation de la pollution des eaux côtières, la diminution de la biodiversité ou encore la disparition des paysages. Cette situation se complique encore à terre avec les problèmes fonciers, et en mer avec les conflits d'usage.

Une solution : la GIZC

Les zones côtières, environnement à la fois fragile et convoité, ont une importance physique et humaine considérable en tant qu'interface terre-mer. Ce sont des milieux spécifiques, où des usages multiples ont cours dans des espaces soumis à des régimes juridiques divers, qui abritent des écosystèmes complexes et très productifs.

La GIZC se fixe pour objectif de traiter de manière globale ces problèmes interdépendants. Elle doit pour ce faire prendre en compte :

- la spécificité des zones côtières, zones très évolutives et dont la cohérence n'est claire qu'à l'échelle locale, à l'aune de laquelle devront être conçus les instruments de gestion ;
- la multitude des enjeux en présence et des acteurs concernés (État, collectivités, établissements publics, socio-professionnels, citoyens) ;
- l'interaction des enjeux maritimes et terrestres, d'où la nécessité d'une solution intégrée ;
- l'inadaptation d'une approche réglementaire, basée sur la planification, insuffisamment évolutive pour s'adapter à l'évolution rapide des contextes littoraux ;
- le nombre de politiques en présence (internationale, communautaire, nationale, régionale, locale) mal intégrées et portées par des acteurs très divers (environnement, prévention des risques, agriculture et forêts, transports, énergie, urbanisme, aménagement du territoire, pêche et élevages marins, tourisme, protection du patrimoine, recherche scientifique...).

Le processus

La mise en œuvre d'une démarche de GIZC implique :

- l'identification d'un périmètre pertinent, où enjeux (qui définissent le territoire concerné) et acteurs sont bien identifiés ;
- l'organisation d'une concertation préalable (qui peut durer plusieurs années...) avec les acteurs pour bien identifier les enjeux majeurs ;
- la définition par ces mêmes acteurs des objectifs qu'ils se fixent dans le périmètre concerné (sectoriels, environnementaux, culturels, sociaux...) et l'acceptation des compromis inévitables entre acteurs ;
- la définition de règles de gestion et la mise en place d'une structure opérationnelle autonome pour exercer cette gestion ;
- la disposition d'une capacité de financement significative, garantissant de pouvoir mener des actions sur le long terme ;
- l'assurance du suivi de la réalisation des objectifs en mettant en place un système d'indicateurs (voir l'Observatoire du littoral).

Exemple de mise en œuvre d'indicateurs

Le SMVM du golfe du Morbihan (approuvé en février 2006), espace sensible où les conflits d'usage sont fréquents notamment entre conchyliculture et tourisme, fournit un excellent exemple de mise en place d'indicateurs sur le périmètre du SMVM. Ce sont : la qualité des eaux (DDASS, DDE, IFREMER), la biodiversité (Natura 2000), la conchyliculture, la plaisance et l'urbanisme (traitement par système d'informations géographiques - SIG).

Appel à projets

Un « appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux » par une GIZC a été lancé fin 2004 par la DATAR et le Secrétariat général à la mer. Il vise à « encourager des expérimentations de terrain, adaptées aux besoins des territoires et fondées sur les volontés exprimées au niveau local ». Il s'agit de contribuer ainsi à la politique décidée « en faveur du littoral et de ses arrière-pays, notamment en matière de développement durable, de préservation de la qualité des espaces et de promotion de l'identité de chacune des régions maritimes du pays ».

L'appel s'adressait à l'ensemble des acteurs concernés par le développement du littoral. Les projets retenus (49) devaient s'inscrire dans le cadre d'une GIZC et s'articuler avec les politiques publiques et les outils de planification déjà en place : contrat de pays, contrat d'agglomération, contrat de baie, SAGE, SCoT, SMVM... Il s'agissait de favoriser la mise en place de « nouvelles pratiques de gouvernance et de partenariat, susceptibles de faire émerger des solutions adaptées aux spécificités des territoires concernés et à la diversité des façades maritimes ».

La DATAR, dans son communiqué du 22 août 2005, retient 25 dossiers lauréats (voir la liste en annexe) qui bénéficient donc d'un soutien technique et financier dans le cadre d'un budget (fixé par le CIADT) de 1,5 milliard d'€. Un comité de pilotage et d'animation coordonne les projets et assure notamment la mutualisation des expériences, avec l'aide d'un comité technique chargé du suivi opérationnel.

En conclusion

La GIZC est un défi constant qui doit permettre tout à la fois de réguler les conflits d'usage, de préserver l'environnement et d'assurer un développement durable d'un territoire côtier le plus souvent très convoité.

Liste des projets lauréats

(intitulé du projet, porteur de projet, région concernée)

- Côte d'Opale, syndicat mixte de la côte d'Opale (Nord-Pas-de-Calais)
- La baie de Somme et sa région, syndicat mixte pour l'aménagement de la côte picarde (Picardie)
- Stratégie de gestion intégrée de l'estuaire de la Seine, GIP Seine- Aval et Vers une gestion concertée de l'estuaire de la Seine ville du Havre (Haute Normandie dans le cadre d'un rapprochement entre ces deux projets)
- Conflits d'usage et planification : construire ensemble un développement équilibré de la Côte des Havres, syndicat mixte du Pays de Coutances (Basse-Normandie)
- Baie du Mont Saint Michel, association interdépartementale Manche - Ile-et-Vilaine - Basse-Normandie
- Gestion intégrée du littoral Pays de Brest, Pays maritime, association des communautés du Pays de Brest (Bretagne)
- Pour un projet de territoire Ouest Cornouaille, syndicat intercommunal de communauté de communes du Pays bigouden Sud, association Ouest Cornouaille promotion (Bretagne)
- Trois projets expérimentaux sur trois échelles de territoire, communauté de communes du Pays de Lorient (Bretagne)
- Bassin versant littoral de la Ria d'Étel, communauté de communes du Ria d'Étel (Bretagne)
- Pour une charte des espaces côtiers bretons, Région Bretagne
- Pays de Marennes Oléron, Pays de Marennes Oléron, (Poitou-Charentes)
- Au fil de l'eau, du Médoc au bassin d'Arcachon, conseil général de la Gironde (Aquitaine)
- Des Corbières à la Méditerranée : GIZC autour des étangs du Narbonnais, syndicat mixte de gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (Languedoc-Roussillon)
- GIZC sur le bassin de Thau, syndicat mixte du Bassin de Thau (Languedoc-Roussillon)
- Programme d'actions pour la gestion des risques naturels, la gestion durable des ressources aquatiques et la maîtrise de la fréquentation touristique, parc naturel régional de Camargue (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- GIZC Marseille, communauté urbaine Marseille Provence Métropole et ville de Marseille (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Les Maures, un territoire de Méditerranée pour une gestion intégrée du littoral, syndicat intercommunal à vocation multiple du littoral des Maures, association MALTAE (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Création d'un outil d'aide à la GIZC, Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Prise en compte des risques de pollution marine à l'échelle d'une baie et d'un bassin versant transfrontaliers Roya – Riviera – Principauté de Monaco, Communauté d'agglomération de la Riviera française (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Développement du grand site de Girolata-Osani respectueux de l'environnement et des hommes, commune d'Osani (Corse-du-Sud)
- Etang de Biguglia : un développement équilibré du littoral et de son arrière-pays par un usage raisonné des ressources et de l'espace, conseil général de la Haute-Corse
- Mise en valeur de la zone Nord-Ouest de Marie-Galante, communauté de communes de Marie-Galante ; Terre-de-Bas, île des terroirs et des savoirs, commune de Terre-de-Bas ; la Désirade, l'île des trésors, commune de La Désirade dans le cadre d'un rapprochement de ces trois projets.
- Suivi de l'évolution de la baie du Robert, commune du Robert (Martinique)

- Owala « ensemble, en même temps, au même niveau », modèle de gestion intégrée des problématiques d'aménagement et de développement de la zone côtière du nord-ouest guyanais, commune d'Awala-Yalimapo (Guyane)
- Pour une gestion intégrée du Littoral ouest de l'île de la Réunion, conseil régional de la Réunion.

